



UNIVERSITÉ DE NANTES

U.F.R. LETTRES ET LANGAGES
DEPARTEMENT DE PHILOSOPHIE

GUIDE DE L'ETUDIANT

CYCLE "L - 3"

PHILOSOPHIE

Année universitaire 2012 - 2013

REUNION DE RENTREE :

Mercredi 12 septembre 2012, 11h, salle 352

SOMMAIRE

I - PRESENTATION DU DEPARTEMENT DE PHILOSOPHIE

Présentation du Département	p. 4
Cadre administratif	p. 4
Organisation du Département et Enseignants travaillant dans le Département	p. 5
Enseignements assurés par le Département	p. 6
Adresses utiles	p. 7

II – PARTIE SPECIFIQUE – Licence 3^{ème} Année

Inscription, Poursuite d'études	p. 9
Organisation des enseignements	p. 9
Tableaux des enseignements L3	p.12
Obtention et Délivrance du diplôme	p.15
Régime spécial	p.15
Etalement de la formation	p.15
Examen - Contrôle des connaissances	
Modalités	p.18
Coefficients.....	p. 22
Conseils de lecture	p.25

III – RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Sigles de l'Université	p. 36
Informations administratives.....	p. 37
Calendrier universitaire 2012 - 2013	p. 39

- 1 -

PRESENTATION DU DEPARTEMENT DE PHILOSOPHIE

Adresse

U.F.R. Lettres et Langages
Département de Philosophie
Chemin de la Censive du Tertre
B.P. 81227
44312 – NANTES Cedex 3.

☎ 02 40 14 10 44

fax 02 40 14 10 48

e-mail : secretariat.philosophie@univ-nantes.fr

site du Département : <http://www.univ-nantes.fr/philo>

site du Centre Atlantique de Philosophie (CAPHI) <http://caphi.fr>

site enseignement du département : <http://ifac.univ-nantes.fr>

Les étudiants doivent régulièrement consulter leur adresse courriel universitaire.

Toutes les informations importantes de l'Université ou du Département sont consultables sur le site.

Présentation du Département

L'enseignement de la philosophie tel qu'il est assuré par le Département de Philosophie de l'Université de Nantes permet d'acquérir des qualités de réflexion et de structuration de la pensée, d'analyse des questions et des connaissances, d'écriture et d'expression.

Cet enseignement rigoureux prépare les étudiants qui le souhaitent aux concours de recrutement des professeurs, spécialement à l'agrégation de philosophie, et, sous réserve d'une formation complémentaire, au concours de recrutement des professeurs des écoles.

La discipline de pensée qu'implique l'apprentissage de la philosophie et les qualités qu'elle permet de développer sont également un atout précieux pour ceux qui ne se destinent pas à l'enseignement, mais à diverses carrières dans l'administration, les métiers de la culture et de la communication, les métiers du secteur social, etc.

Contenus de l'enseignement

L'enseignement de la philosophie assuré par le Département est schématiquement organisé en trois grands blocs : philosophie générale (métaphysique et philosophie morale et politique, philosophie de l'art), histoire de la philosophie, logique et philosophie des sciences. A cela s'ajoute une préparation spécifique aux deux types d'exercice caractéristiques de la discipline : la dissertation et l'explication de texte.

Cet enseignement peut sembler austère au premier abord, et l'importance accordée à l'histoire de la philosophie, quelque peu aride. Cependant, il faut insister sur le fait qu'il n'est pas possible d'élaborer une pensée originale et solide avant d'avoir longuement fréquenté les grands auteurs que la tradition a retenus. Le premier devoir d'un étudiant est donc de lire et de travailler ces auteurs, même lorsqu'ils ne font pas l'objet d'un enseignement. Il va de soi, d'autre part, qu'il n'y a pas de réflexion philosophique sans ouverture à d'autres champs disciplinaires. De nombreuses options sont proposées dans cette optique. La pratique d'une langue est obligatoire (allemand, anglais, espagnol, grec, latin).

Accueil et conditions d'études

Le Département de Philosophie offre un cadre propice à des études sérieuses et fructueuses grâce avant tout à une importante bibliothèque de département qui complète ce qui est disponible à la Bibliothèque Universitaire.

Les effectifs, qui restent raisonnables, permettent d'avoir aisément des contacts avec les enseignants.

Perspectives professionnelles

Abstraction faite des carrières de l'enseignement, les principales possibilités professionnelles qui s'offrent aux étudiants de philosophie sont : l'ensemble des concours de la fonction publique, les métiers du livre (édition, documentation, librairie, bibliothèque), de la communication (journalisme, relations publiques, publicité), de la gestion et de l'administration des entreprises, de la formation et de l'insertion, du secteur culturel (documentation, arts et spectacles).

Un document disponible au secrétariat présente de façon détaillée l'ensemble de ces formations et les parcours professionnels envisageables. Document également consultable sur le lien suivant

http://www.univ-nantes.fr/27594928/0/fiche_954_pagelibre/ rubrique : que faire avec des études de philosophie ?

Cadre administratif

Le Département de Philosophie, créé en 1967, fait partie de l'Unité de Formation et de Recherche (U.F.R.) Lettres et Langages dont font également partie les départements d'Information et Communication, Lettres Anciennes, Lettres Modernes, Sciences de l'Éducation, Sciences du Langage.

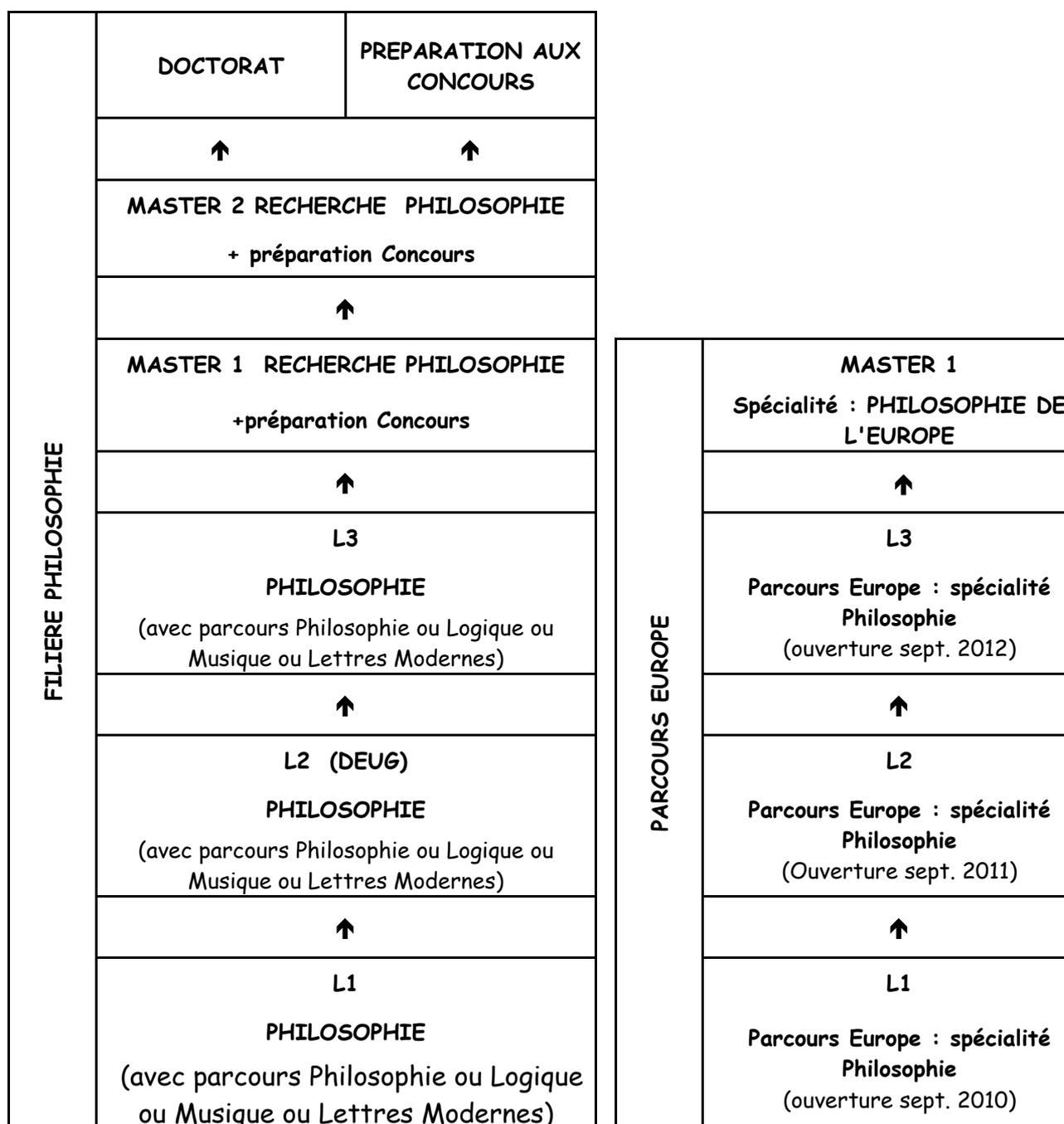
Les U.F.R. *Lettres et Langages, Langues, Histoire, Psychologie, Sociologie* et l'Institut de *Géographie*, constituent l'ensemble du site "Lettres". L'Université de Nantes est constituée en outre des Facultés de Sciences, Droit, Sciences Économiques, Médecine, Odontologie, Pharmacie, de l'I.U.T. et de l'École Centrale. Le Département de Philosophie a son siège dans le bâtiment "Tertre" du site Lettres, au troisième niveau.

Organisation du Département	
Directeur	Denis MOREAU bureau 340 - tel 02.40.14.13.67 e-mail : denis.moreau@univ-nantes.fr
Responsables années	L1 : Florent GUENARD (bureau 343) tel 02.40.14.13.66 e-mail : florent.guenard@univ-nantes.fr L2 : Dominique DOUCET (bureau 343) 02.40.14.13.66 e-mail : dominique.doucet@univ-nantes.fr L3 : Pascal TARANTO (bureau 339) 02.40.14.11.97 e-mail : pascal.taranto@univ-nantes.fr
Secrétariat Tel : 02.40.14.10.44 fax : 02.40.14.10.48	bureau : 341 ouvert lundi, mardi, mercredi, jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h à 16h30 vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 15h30
Bibliothèque Jean-Louis GARDIES Documentaliste 02.40.14.13.17	salle 335 Les étudiants peuvent emprunter 6 à 10 ouvrages selon l'année d'études Se renseigner à la bibliothèque
Secrétariat Relations Internationales Tel : 02.40.14.11.23	Bureau : 4009 - Censive

Enseignants du Département de Philosophie			
Noms	Fonctions administratives exercées dans le département	Bureau	N° tél bureau 02.40.14 +
BECK Philippe	Responsable Licence 2 ^{ème} année	338	10 46
DOUCET Dominique		343	13 66
GIAVATTO Angelo		338	10 46
GNASSOUNOU Bruno		337	10 47
GRANDJEAN Antoine		337	10 47
GUENARD Florent	Responsable des Concours Responsable Licence 1 ^{ère} année, Tutorat accompagnement Responsable parcours Europe	343	13 66
JULLIEN Vincent		337	10 47
LANG Patrick	Responsable des programmes d'échange avec les Universités étrangères (Erasmus, etc.)	343	13 66
LARDIC Jean-Marie		338	10 46
MICHON Cyrille	Directeur de l'Equipe de Recherche « CAPHI »	342bis	10 85
MOREAU Denis	Directeur du Département	340	13 67
ROSSI Jérôme	Responsable des enseignements de Musique	338	10 46
SCHMITZ François	Responsable du Master	332bis	10 43
TARANTO Pascal	Responsable Licence 3^{ème} année	339	11 97
Les étudiants peuvent rencontrer les enseignants aux heures de permanence qui sont indiquées sur les portes des bureaux, ou en téléphonant aux numéros indiqués ci-dessus.			

Enseignements assurés par le Département

- En trois ans, préparation du **Cycle "L" de Philosophie** avec parcours "Philosophie" ou "Logique" ou "Musique" ou "Lettres Modernes".
- Une filière «parcours EUROPE» en collaboration avec l'UFR de Droit et Sciences Politiques a ouvert en septembre 2010 pour le L1, en septembre 2011 pour le L2 et ouvrira en septembre 2012 pour le L3.
- en quatre ans, celle du **Master 1 de Philosophie**
- en cinq ans, celle du **Master 2 Recherche "Philosophie"** préalable à la thèse de doctorat en philosophie
- celle de l'**Agrégation** de Philosophie (l'étudiant doit être titulaire de son Master au moment de l'admissibilité du concours).



<p>ADRESSES UTILES</p> <p>Secrétariats pédagogiques</p> <p>Institut de GEOGRAPHIE</p> <p>Département d'HISTOIRE et HISTOIRE DE L'ART</p> <p>Département de PSYCHOLOGIE</p> <p>Département de SOCIOLOGIE</p> <p>Secrétariat administratif</p>	<p>Présidence Université de Nantes 1, quai de Tourville - BP 13522 44035 NANTES Cedex 1 Site internet de l'Université : www.univ-nantes.fr</p> <p>Faculté des Lettres (Campus Tertre) Chemin de la Censive du Tertre - BP 81227, 44312 NANTES Cedex 3 Porte 931 (rdc) tél. 02 53 48 75 11</p> <p>Faculté des Lettres (Bâtiment Tertre) Chemin de la Censive du Tertre - BP 81227, 44312 NANTES Cedex 3 Département Histoire - Porte 314 tél. 02 40 14 13 83 Département Histoire de l'Art – Porte 315 tél. 02 40 14 13 63</p> <p>Faculté des Lettres (Bâtiment Tertre) Chemin de la Censive du Tertre - BP 81227, 44312 NANTES Cedex 3 Porte 123 tél. 02 40 14 10 72</p> <p>Faculté des Lettres (Bâtiment de la Censive) Chemin de la Censive du Tertre - BP 81227 NANTES Cedex 3 Porte 2010 tél. 02 40 14 11 16</p> <p>Scolarité Lettres et Sciences Humaines <i>(Philosophie, Psychologie, Sciences de l'Education, Lettres Anciennes, Lettres Modernes, Information communication, Sciences du Langage, Histoire, Sociologie, Langues , Géographie)</i></p> <p>Faculté des Lettres et Sciences Humaines Chemin de la Censive du Tertre - BP 81227 44312 NANTES Cedex tél. 02 40 14 10 20 – ✉ scolarite-lettres@univ-nantes.fr</p>
<p>SUMPPS Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé</p>	<p>110, bd Michelet - BP 32238 44322 NANTES Cedex 3 Tél. : 02.40.37.10.50 et 10.69</p>
<p>SUIO Service Universitaire d'Information et d'Orientation</p> <p>CROUS Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires</p>	<p>Maison des Services 110 boulevard Michelet - BP 42212 44322 NANTES Cedex 3 tél. 02 40 37 10 00 suio.info.or@univ-nantes.fr</p> <p>2 Bd Guy Mollet - BP 52213 44322 NANTES Cedex 3 tél. 02 40 37 13 13</p>

- 2 -

PARTIE SPECIFIQUE

L 3 - Philosophie

**Responsable année
Pascal TARANTO**

INSCRIPTION

Inscription administrative

L'inscription administrative est annuelle, conformément aux dispositions nationales. Le nombre d'inscriptions sur l'ensemble du cycle « L » est limité selon les modalités suivantes :

- un redoublement de droit de chaque année d'études ;
- une inscription supplémentaire possible sur l'ensemble du cycle « L », sur dérogation accordée par le Président de l'Université ;
- le Président de l'Université garde la possibilité d'octroyer une ou plusieurs inscriptions supplémentaires dans le cas de situation jugée particulière

Inscription pédagogique

L'inscription pédagogique est faite lors de l'inscription administrative pour les deux semestres, avec possibilité de modifications **au plus tard dans le mois qui suit le début du semestre d'enseignement.**

POURSUITE D'ETUDES

L'étudiant doit obligatoirement être titulaire du cycle « L » pour pouvoir s'inscrire en Master 1^{ère} année.

Un étudiant à qui ne manque qu'un semestre de l'année précédente (L2) peut s'inscrire de droit dans l'année d'études suivante (L3).

En cas d'inscription simultanée dans deux années d'études consécutives de la même formation, la validation de la deuxième année ne peut intervenir avant la validation de la première année manquante.

ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

Avertissement préliminaire

Lorsque les enseignements sont assurés sous forme de Travaux Dirigés (TD), les étudiants sont répartis en groupes par ordre alphabétique (45 étudiants maximum par groupe). À chaque groupe est attribué un emploi du temps spécifique.

L'étudiant qui souhaiterait changer de groupe ne pourra le faire qu'en permutant avec un étudiant du groupe dans lequel il souhaite s'inscrire. Il devra en outre faire enregistrer ce changement au secrétariat en présence de l'étudiant qui aura accepté la permutation.

Le Département de Philosophie propose 4 parcours qui se déroulent au long des trois années du Cycle "L".

PARCOURS PROPOSES

1/ PARCOURS PHILOSOPHIE

L'objectif principal du parcours philosophie est de donner aux étudiants une solide culture philosophique et de leur permettre, par l'ouverture aux problématiques essentielles de la philosophie et l'étude des textes fondamentaux de son histoire, d'acquérir une réelle aptitude à l'analyse et à la synthèse ainsi qu'un sens critique susceptible d'être mis en œuvre dans des domaines variés de compétence, hors du champ strict de la philosophie. Cet objectif n'est nullement contradictoire avec le fait que, par vocation, le cursus de la Licence est organisé en vue de la préparation des concours de l'agrégation et du CAPES de Philosophie, ce qui implique, en particulier, une préparation intensive aux exercices de la dissertation et de l'explication de texte. Ces exercices sont, en eux-mêmes, très formateurs, et donnent aux étudiants des aptitudes demandées dans de nombreux domaines hors de la philosophie.

Pour ce parcours les étudiants de L3 doivent choisir les UE suivantes :

- 1er semestre : 4 UEF (51 - 52 - 53 - 54) + 2 UED (55 - 56)
- 2ème semestre : 4 UEF (61 - 62 - 63 - 64) + 2 UED (65 - 66)

2/ PARCOURS LOGIQUE

Le parcours "Logique" de la Licence de Philosophie propose une spécialisation qui, tout en restant compatible avec la structure générale et la finalité de la licence de philosophie pure, propose en outre aux étudiants d'acquérir :

- une culture approfondie en logique, épistémologie et histoire des sciences, indispensable à toute réflexion philosophique ;
- des éléments de connaissance pouvant être utilisés dans des domaines extra-philosophiques comme l'informatique.

Ce « parcours » ne se distingue de la licence de Philosophie qu'au niveau de cette troisième année.

Pour ce parcours les étudiants de L3 doivent choisir les UE suivantes :

- 1er semestre : 4 UEF (51 - 52 - 53 - 54) + 2 UED (55 : Logique - 56 : Histoire des Sciences)
- 2ème semestre : 4 UEF (61 - 62 - 63 - 64) + 2 UED (65 : Logique - 66 : Epistémologie)

3/ PARCOURS MUSIQUE

Le "parcours musique", unique en France, vise à répondre à une double attente : celle de nombreux étudiants qui portent à une réflexion philosophique sur les arts en général et la musique en particulier un intérêt qui va grandissant au fil des ans ; celle de plusieurs institutions de la région nantaise (Conservatoire, A.R.I.A. de Rezé) intéressées à collaborer à un tel enseignement et à en faire profiter leurs propres étudiants.

Pour ce parcours les étudiants de L3 doivent choisir les UE suivantes :

- 1er semestre : 4 UEF (51 - 52 - 53 - 54) + 2 UED (55 : Histoire et analyse de la musique tonale - 56 : Philosophie de la musique)
- 2ème semestre : 4 UEF (61 - 62 - 63 - 64) + 2 UED (65 : Histoire et analyse de la musique non tonale - 66 : Histoire des théories acoustiques, questions d'interprétation musicale)

4/ PARCOURS LETTRES MODERNES

Le parcours « Lettres Modernes » permet aux étudiants de philosophie pendant les trois années de la licence de suivre chaque semestre un cours de littérature en collaboration avec le département de Lettres Modernes. Il a été constaté qu'un certain nombre d'étudiants en philosophie réussissaient particulièrement bien le concours de recrutement de professorat de Lettres Modernes (spécifiquement le CAPES) et ce parcours permettra encore d'augmenter les chances des étudiants de philosophie à intégrer le monde professionnel.

Les tableaux des pages 12-13 récapitulent l'organisation de ces parcours.

5/ PARCOURS EUROPE

Une filière « parcours EUROPE » en collaboration avec l'UFR de Droit et Sciences Politiques a ouvert en septembre 2010 pour le L1, et en septembre 2011 pour le L2 et ouvrira en septembre 2012 pour le L3.

Elle permet d'accueillir des étudiants motivés par les carrières de la haute fonction publique européenne et capables de fournir l'effort demandé (un enseignement pluridisciplinaire, des horaires contraignants, des cours en anglais). La première promotion a compté 35 étudiants dont 3 en philosophie, la seconde 40 étudiants dont 3 en philosophie. Ces étudiants suivent un cursus de philosophie classique sur 3 ans, avec des UEF exclusivement, et un parcours commun avec des étudiants issus d'autres disciplines (Droit, Allemand, Italien) dit « parcours Europe » dans lequel des enseignants de philosophie interviennent également. Un master spécialisé sera envisagé pour 2013 afin de proposer à ces étudiants un débouché de recherche au sein du département et portant sur des thématiques européennes.

Le tableau de la page 14 récapitule l'organisation de ce parcours.

INTRODUCTION D'UN STAGE FACULTATIF

Conformément au décret du 26 août 2010, l'UFR Lettres et Langages fait apparaître dans toutes les maquettes de formation un Enseignement au choix (EC) facultatif intitulé « STAGE », qui garantit l'intégration et la prise en compte de tous les stages effectués par les étudiants dans leur cursus pédagogique.

STAGES

Descriptif sommaire :

- Domaines d'activité : (édition, documentation, librairie, bibliothèque, journalisme, relations publiques, enseignement, métiers de la culture...)
- Dispositif mis en place par le SUIO : consulter la page <http://www.univ-nantes.fr/suio>
- Procédure pour l'établissement de la convention : Retirer, avant le début du stage, une convention au Secrétariat du Département.

Pour faciliter vos exposés et recherches la BU Lettres-Sciences humaines propose toute l'année des séances de formation thématiques aux ressources documentaires qu'elle met à votre disposition pour vos travaux. Ces formations sont les suivantes : utilisation des **Bases de données** (par discipline), ressources sur la **Presse**, méthodologie de l'internet, collection de **Films documentaires**.

B.U. (Bibliothèque Universitaire)

Pour obtenir le calendrier des prochaines formations consultez la page d'accueil du portail documentaire Nantilus (<http://nantilus.univ-nantes.fr>)

PARTENARIAT

- Le département de philosophie organisera en 2012/2013 un partenariat avec l'association GENEPI (Groupement Etudiant National d'Enseignement aux Personnes Incarcérées ; voir www.genepi.fr), qui rassemble des étudiants bénévoles intervenant dans des établissements pénitentiaires et mène une réflexion sur la prison et la justice.
- Des réunions de présentation des activités de l'association seront organisées au mois de septembre.

TABLEAU DES ENSEIGNEMENTS de L3

L3 - SEMESTRE 5 4 UEF + 2 UED			parcours s PHILO	parcours LOGIQUE	parcours MUSIQUE	parcours Lettres Modernes	
ENSEIGNEMENTS	CM	TD					Crédits ECTS
- UEF 51 - Philosophie générale 1	24	12	X	X	X	X	5
- UEF 52 : Histoire de la philosophie moderne + Langue au choix : anglais/allemand/espagnol/grec/latin	24	12 12	X	X	X	X	5
- UEF 53 : Histoire de la philosophie médiévale	24	12	X	X	X	X	5
- UEF 54 : Esthétique	24	12	X	X	X	X	5
- UEF 57 : Philosophie contemporaine	24	12	X	X	X	X	4
- UED 55 : 1 option au choix dans la liste ci-dessous							
- 55a : Philosophie de la religion	24		X				
- 55b : Musique : Histoire et analyse de la musique tonale	24	12	X		X		
- 55c - Logique	24	12	X	X			3
- 55e - Préparation CRPE : Grammaire (12h CM) + mathématiques (24h TD)			X			X	
- 55f Littérature comparée	30		X			X	
- UED 56 : 1 option au choix dans la liste ci-dessous							
- 56a - Philosophie de l'existence	24		X				
- 56b - Musique : Philosophie de la musique	24		X		X		3
- 56c - Histoire des sciences	24		X	X			
- 56e - Littérature comparée	12	24				X	

L3 - SEMESTRE 6			parcours PHILO	parcours LOGIQUE	parcours MUSIQUE	parcours Lettres Modernes	
4 UEF + 2 UED							
ENSEIGNEMENTS	CM	TD					Crédits ECTS
- UEF 61 - Philosophie générale 2	24	12	X	X	X	X	6
- UEF 62 : Histoire de la philosophie ancienne	24	12	X	X	X	X	6
- UEF 63 : Histoire de la philosophie contemporaine	24	12	X	X	X	X	6
- UEF 64 : Philosophie juridique et politique + Langue au choix : anglais/allemand/espagnol/latin	24	12	X	X	X	X	6
- UED 65 : 1 option au choix dans la liste ci-dessous							
- 65a - Esthétique spéciale	24	12	X				
- 65b : Musique : Histoire et analyse de la musique non tonale	24	12	X		X		
- 65c - Logique	24	12	X	X			3
- 65d - Esthétique, histoire et littérature	18	18				X	
- 65e - Pragmatique	18	18	X				
- UED 66 : 1 option au choix dans la liste ci-dessous							
- 66a Philosophie de la religion	24		X				
- 66b - Musique : Histoire des théories acoustiques, questions interprétation musicale	24	12	X	X			
- 66c - Epistémologie	24		X		X		3
- 66f - Philosophie et mythologie (seulement si cette UE n'a pas été acquise en L2)	24		X				
- 66d - Littérature comparée	12	24				X	
- 66e - Mode de pensée II		24	X				

Sigle des tableaux:

* UEF = Unité d'Enseignement Fondamental

* UED = Unité d'Enseignement de Découverte

* CM = Cours Magistraux

* ECTS = European Credits Transfert System : Système Européen de Transfert de Crédits

* UEC = Unité d'Enseignement au Choix

* TD = Travaux Dirigés

PARCOURS EUROPE – L3

SEMESTRE 5				
Enseignement spécialité PHILOSOPHIE		CM	TD	
UEF 51	- Philosophie générale	24	12	4
UEF 52	- Histoire de la philosophie moderne	24	12	4
UEF 54	- Esthétique	24	12	4
Enseignement commun PARCOURS EUROPE				
UEF 1	- Economie et intégration européenne	24		15
	- Relation extérieures de l'UE	24		
UEF 2	- Démographie et migrations en Europe	24		
	- L'Europe démocratie transnationale	24		
UEC 1	- Méthodologie en sociologie		20	
	- LV1 : Anglais		24	
	- LV2 : Allemand ou Espagnol ou Italien		24	
	- Séminaire (annualisé, validé au semestre 6)	24		
SEMESTRE 6				
Enseignement spécialité PHILOSOPHIE		CM	TD	
UEF 61	- Philosophie générale	24	12	4
UEF 62	- Histoire de la philosophie ancienne	24	12	4
UEF 63	- Histoire de la philosophie contemporaine	24	12	4
UEF 64	- Philosophie juridique et politique	24		3
Enseignement commun PARCOURS EUROPE				
UEF 3	- Penser l'Europe	24		15
	- Histoire de l'idée européenne	24		
UEF 4	- Sociologie des valeurs	24		
	- Espace public et société civile en Europe	24		
UEC 2	- Méthodologie en histoire		20	
	- Projet tutoré	24		
	- LV1 : Anglais		24	
	- LV2 : Allemand ou Espagnol ou Italien		24	

**OBTENTION ET
DELIVRANCE DU
DIPLOME**

Pour obtenir la licence, l'étudiant doit avoir validé indépendamment le L1, le L2 et le L3.

L'Université de Nantes continuera à délivrer le diplôme de DEUG après validation par l'étudiant du L1 et du L2. Le diplôme sera systématiquement édité.

REGIME SPECIAL

Bénéficiaires

- étudiants engagés dans la vie active,
- étudiants assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire ou étudiante,
- étudiants chargés de famille,
- étudiants engagés dans plusieurs cursus ;
- étudiants handicapés,
- étudiants sportifs de haut niveau,
- étudiants ayant des problèmes de santé ou tout autre empêchement leur interdisant de suivre les cours pendant une certaine durée.

Dispensé d'assiduité

L'octroi de la dispense d'assiduité est accordé par le Directeur de l'UFR, sur demande écrite et justifiée. Elle peut être semestrielle ou annuelle.

Dans ce cas l'étudiant n'est pas astreint au contrôle continu lorsqu'il existe et passe un examen terminal selon les modalités définies par le département.

**Étalement de la
formation**

L'octroi de l'étalement de la formation est accordé par le Directeur de l'UFR sur demande écrite et justifiée.

L'étudiant peut demander à bénéficier de l'étalement de sa formation en réalisant chaque année d'études en deux années universitaires. Dans ce cas, au titre de chaque année universitaire il s'inscrit aux UE de son choix de l'année d'études. Chaque année universitaire doit comprendre 2 UE au minimum. Le jury ne statue sur la validation de l'année d'études qu'à l'issue des deux années du L1, du L2 et du L3. en appliquant le cas échéant les règles de compensation

L'étudiant concerné peut demander à bénéficier d'une dispense des épreuves de contrôle continu. Par conséquent, toutes les épreuves de contrôle des connaissances sont organisées sous la forme d'examens terminaux.

ETALEMENT DE LA FORMATION POUR LE CYCLE "L" DE PHILOSOPHIE

L1

1^{ère} Année

1 ^{er} Semestre	2 ^{ème} semestre
- UEF 11 : Métaphysique 1	- UEF 21 : Philosophie morale et politique 1
- UEF 12 : Histoire de la philosophie 1	- UEF 22 : Histoire de la philosophie 2
- UED 17 : Langue et méthodologie 1	- UED 27 : Langue et méthodologie 2

2^{ème} Année

1 ^{er} Semestre	2 ^{ème} semestre
- UEF 13 : Logique et épistémologie 1	- UEF 23 : Logique et épistémologie 2
- UEC 14 : Méthodologie et compétences linguistiques ou - UEC 15 : Musique renforcée 1 ou - UEC 16 : Lettres Modernes 1	- UEC 24 : Philosophie des sciences humaines ou - UEC 25 : Musique renforcée 2 ou - UEC 26 : Lettres Modernes 2
- UED 18 : Option 1	- UED 27 : Langue et Méthodologie - UED 28 : Option 2

L2

1^{ère} Année

1 ^{er} Semestre	2 ^{ème} semestre
- UEF 31 : Métaphysique 2	- UEF 41 : Philosophie morale et politique 2
- UEF 32 : Histoire de la philosophie 3a	- UEF 42 : Histoire de la philosophie 4a
- UED 37 : Langues et méthodologie 3	- UED 47 : Langues et méthodologie 4

2^{ème} Année

1 ^{er} Semestre	2 ^{ème} semestre
- UEF 33 : Logique et épistémologie 3	- UEF 43 : Logique et épistémologie 4
- UEC 34 : Histoire de la philosophie 3b ou - UEC 35 : Musique renforcée 3 ou - UEC 36 Lettres Modernes 3	- UEC 44 : Histoire de la philosophie 4b ou - UEC 45 : Musique renforcée 4 ou - UEC 46 : Lettres Modernes 4
- UED 38 : Option 3	- UED 48 : Option 4

L3

1^{ère} Année

1 ^{er} Semestre	2 ^{ème} semestre
- UEF 51 : Philosophie générale 1	- UEF 61 : Philosophie générale 2
- UEF 53 : Histoire de la philosophie Médiévale	- UEF 63 : Histoire de la philosophie Contemporaine
- UEF 57 : Philosophie contemporaine	- UED 65 : Option 6-1
- UED 55 : Option 5-1	

2^{ème} Année

1 ^{er} Semestre	2 ^{ème} semestre
- UEF 52 : Histoire de la philosophie	- UEF 62 : Histoire de la philosophie Ancienne
- UEF 54 : Esthétique	- UEF 64 : Philosophie juridique et politique
- UED 56 : Option 5-2	- UED 66 : Option 6-2



UNIVERSITÉ DE NANTES

L3 Philosophie

**REGLEMENT et MODALITES
des EXAMENS**

2012 - 2013

Pour obtenir le Cycle "L" l'étudiant doit avoir validé le L1, L2 et L3. Il ne peut s'inscrire en cycle "M" que s'il est titulaire du cycle "L".

1 - VALIDATION - CAPITALISATION - COMPENSATION (articles 25 à 28)

A/ VALIDATION :

Une Unité d'Enseignement (UE) comporte un ou plusieurs éléments constitutifs (EC). Pour chaque élément constitutif, deux types d'épreuve peuvent se présenter : le contrôle continu et/ou l'examen terminal. Le contrôle continu consiste en un minimum de deux évaluations.

a) validation d'une unité d'enseignement

Une Unité d'Enseignement (UE) est acquise :

- dès lors que la moyenne des éléments constitutifs qui la composent, affectés de leurs coefficients, est égale ou supérieure à 10/20. Elle est alors définitivement acquise et capitalisée, sans possibilité de s'y réinscrire. Elle est transférable dans un autre parcours.
- ou
- par compensation dans une année donnée ou dans un semestre donné. Elle est alors définitivement acquise et capitalisée, sans possibilité de s'y réinscrire. En revanche, elle n'est pas transférable dans un autre parcours.

b) validation d'année d'études

Une **année d'études** est validée :

- dès lors que l'étudiant valide chacune des UE qui la composent (moyenne d'UE égale ou supérieure à 10/20).
- ou
- par compensation entre les différentes UE qui la composent (moyenne des moyennes d'UE, affectées de leurs coefficients, égale ou supérieure à 10/20).

c) validation d'un semestre

A défaut de la validation de l'année, un **semestre** est validé :

- dès lors que l'étudiant valide chacune des UE qui le composent (moyenne d'UE égale ou supérieure à 10/20).
- ou
- par compensation entre les différentes UE qui le composent (moyenne des moyennes d'UE affectées de leurs coefficients, égale ou supérieure à 10/20).

Le jury se prononce sur la validation des semestres

➤ dès la délibération de première session. Les UE compensées au sein du semestre sont alors définitivement acquises.

➤ en fin de seconde session.

B/ CAPITALISATION :

Un **élément constitutif** d'une UE n'est pas capitalisable d'une année universitaire sur l'autre.

Modalités de report des notes des éléments constitutifs de la première à la seconde session

Dans une unité d'enseignement non acquise, les notes des éléments constitutifs (EC) égales ou supérieures à 10/20 sont conservées entre la première et la seconde session, mais non d'une année sur l'autre.

Pour le ou les éléments constitutifs dont la note est inférieure à 10/20, l'étudiant repasse un examen terminal à la 2^{de} session (voir tableau des validations). La note de la seconde session se substitue automatiquement à la note obtenue à la première session.

C/ COMPENSATION :

La compensation est donc possible aux différents niveaux suivants :

- au sein de l'UE, entre les différents EC ou entre les différentes épreuves de l'UE ;
- au sein du semestre, entre les différentes UE du semestre ;
- au sein de l'année universitaire, entre les différentes UE de la même année de rattachement.

2/ ABSENCE :

- En cas d'absence à une épreuve de contrôle continu ou d'examen terminal, un zéro « informatique » est attribué à l'épreuve concernée, ce qui permet le calcul des différentes moyennes (UE, semestre, année).

- En cas d'absence à une épreuve de la 2^{de} session, le zéro "informatique" se substitue à la note de la 1^{ère} session.

Une absence à une épreuve de contrôle continu peut donner lieu à un exercice de remplacement.

Une absence à une épreuve terminale ne peut donner lieu à organisation d'une épreuve de remplacement.

Le relevé de notes fait apparaître l'absence comme telle (le traitement des résultats et l'affichage sont deux choses distinctes).

3/ PASSAGE ANNEE SUPERIEURE (article 28)

- **L'étudiant peut s'inscrire de droit dans l'année d'études suivante de son parcours dès lors qu'il a validé l'ensemble des années précédentes.**

- Un étudiant à qui ne manque qu'un semestre de l'année précédente peut s'inscrire de droit dans l'année d'études suivante.

- Un étudiant qui n'a validé aucun des deux semestres de l'année précédente peut s'inscrire de droit dans l'année d'études suivante L2 ou L3 **s'il a validé 70% des coefficients d'UE de l'année soit 14 coef. sur 20.**

- En cas d'inscription simultanée dans deux années d'études consécutives de la même formation, la validation de la deuxième année ne peut intervenir avant la validation de la première année manquante.

- L'université ne peut s'engager à rendre la totalité des épreuves compatibles. En cas d'incompatibilité des dates d'examen, l'étudiant doit privilégier le niveau inférieur.

- Ni le jury, ni le président de l'université, ne disposent du pouvoir de déroger à ces règles de progression.

4/ SESSIONS

- 1ère session = Semestre 1, 3, 5 :..... 07 - 19 Janvier
- 1ère session = Semestre 2, 4, 6 :..... 06 - 22 Mai
- 2ème session (rattrapage sem. 1 et 2) : 17 Juin - 02 Juillet

5/ CREDITS ECTS (articles 25 à 27)

Les crédits ECTS (European credits transfer system : système européen de transfert de crédits) sont affectés aux UE (Unité d'Enseignement). Il n'y a pas d'affectation au niveau des EC (Elément constitutif).

Les crédits ECTS sont répartis par points entiers.

La répartition des crédits ECTS entre les différentes UE est présentée dans les tableaux de détail des épreuves et des coefficients.

6/ JURY (article 30)

- Un jury est nommé par année d'études.
- Le jury délibère et arrête les notes des étudiants au minimum à l'issue de chaque session de chaque année d'études. Il se prononce sur l'acquisition des UE, la validation des semestres et la validation de l'année, en appliquant le cas échéant les règles de compensation.
- Le jury peut attribuer des « points de jury » mentionnés comme tels sur le relevé de notes de l'étudiant.

Le jury délibère systématiquement, à l'issue des quatre premiers semestres du cycle L, en vue de la délivrance du DEUG.

Pour obtenir le DEUG, l'étudiant doit avoir validé, d'une part le L1 et d'autre part le L2. En cas d'obtention, le diplôme est systématiquement édité.

7/ MENTIONS DE REUSSITE

L'obtention du diplôme de DEUG et/ou de licence est assortie de la délivrance d'une mention de réussite.

La moyenne prise en compte pour l'attribution de la mention est celle de la dernière année du diplôme :

- moyenne générale du L2 (semestres 3 et 4) dans le cadre de l'obtention du DEUG.
- moyenne générale du L3 (semestres 5 et 6) dans le cadre de l'obtention de la licence.

Attribution de la mention Assez bien : moyenne générale égale ou supérieure à 12/20.

Attribution de la mention Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 14/20.

Attribution de la mention Très bien : moyenne générale égale ou supérieure à 16/20.

Règlement d'examen

1 - Convocation des étudiants

La convocation des étudiants aux examens est publiée par voie d'affichage, un mois avant le début des épreuves. La convocation est notifiée individuellement, à la même période, aux étudiants dispensés d'assiduité et aux étudiants handicapés. S'il y a lieu, la convocation fait apparaître avec précision les documents ou matériels autorisés pendant l'épreuve.

2 - Admission et sortie de la salle

Aucun candidat ne peut être admis dans la salle d'examen après l'ouverture des sujets. Lorsque la durée de l'examen est supérieure à une heure, les candidats ne peuvent quitter l'épreuve avant une heure. La sortie de la salle, en cours d'épreuve, ne peut être qu'exceptionnelle et dûment autorisée par un surveillant.

3 - Contrôle des identités

L'identité des candidats est contrôlée. Ce contrôle peut aussi avoir lieu en cours ou à la fin de l'épreuve ; le candidat dépose alors sur le coin de sa table, sa pièce d'identité et sa carte d'étudiant.

Le candidat dépose tout document ou bagage avant de gagner sa place, hormis les documents et matériels dûment autorisés.

4 - Affichage de la composition du jury

La composition du jury est affichée sur les lieux d'enseignement au moins 15 jours avant les épreuves.

5 - Emargement et comptage des copies

Chaque candidat émarge en rendant sa copie, il numérote les intercalaires éventuels. Après chaque épreuve, les surveillants procèdent au comptage des copies, vérifient les émargements, indiquent les absents sur la liste et émargent à la fin de cette liste.

6 - Conditions de correction des copies

Les corrections se font dans le respect de l'anonymat des copies. Les copies ne font pas l'objet d'une double correction.

7 - Fraude ou tentative de fraude

Tout usager de l'Université lorsqu'il est auteur ou complice d'une fraude ou tentative de fraude, commise à l'occasion d'une épreuve de contrôle continu ou d'un examen, relève du pouvoir disciplinaire exercé en premier ressort par le Conseil d'Administration constitué en section disciplinaire.

Une fraude ou tentative de fraude, ou un incident de toute nature, donne lieu à l'établissement d'un procès-verbal d'examen. Quand aucun incident n'est à signaler, le procès-verbal d'examen porte la mention "rien à signaler". Dans tous les cas, le procès-verbal d'examen est signé par les surveillants.

Le candidat, auteur ou complice présumé de la fraude ou tentative de fraude, peut néanmoins achever l'épreuve, dans des conditions régulières, il doit signer le procès-verbal ; son éventuel refus de signer le procès-verbal est portée au procès-verbal.

Le jury délibère sur les résultats des candidats ayant fait l'objet du procès-verbal, dans les mêmes conditions que pour tout autre candidat. Toutefois, aucun certificat de réussite ni relevé de notes n'est délivré avant que la formation n'ait statué.

8 - COMMUNI- CATION DES NOTES ET CONSULTATION DES COPIES

Après la proclamation des résultats, le jury est tenu de communiquer les notes. Les étudiants ont droit, sur leur demande, et dans un délai raisonnable, à la communication de leurs copies et à un entretien, selon les modalités définies par l'U.F.R.. Les copies sont archivées pendant un an.

U.E.F. : 51 / PHILOSOPHIE GENERALE 1		Crédits ECTS : 5						Coefficient : 2							
Eléments constitutifs		Coef		1ère session						2è session					
				régime ordinaire				dispensé d'assiduité		régime ordinaire				dispensé d'assiduité	
				contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
				écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral		
Philosophie générale		2				4h		4h				4h		4h	
U.E.F. : 52 / HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE 5a (Moderne)		Crédits ECTS : 5						Coefficient : 2							
Eléments constitutifs		Coef		1ère session						2è session					
				régime ordinaire				dispensé d'assiduité		régime ordinaire				dispensé d'assiduité	
				contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
				écrit	oral	écrit ou oral	écrit ou oral	écrit	oral	écrit ou oral	écrit ou oral	écrit ou oral	écrit ou oral		
Histoire de la philosophie moderne *		2				4h ou 20mn		4h ou 20mn			4h ou 20mn		4h ou 20mn		
* Epreuve croisée : Lors de l'épreuve écrite l'étudiant a le choix entre le sujet d'Histoire de la philosophie moderne (UEF 52) ou d'Histoire de la philosophie médiévale (UEF 53). Il choisit le sujet qu'il veut à l'écrit et passe l'autre à l'oral.															
2ème SESSION : si une seule des 2 unités est à repasser, l'étudiant le fait dans les mêmes conditions que lors de la 1ère session à savoir : Ecrit = Ecrit , Oral = Oral.															
Langue au choix : Anglais ou Allemand ou Espagnol ou Latin ou Grec		1		contrôle continu ou examen terminal				examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
				écrit ou oral				écrit ou oral				écrit ou oral		écrit ou oral	
HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE 5b (Médiévale)		Crédits ECTS : 5						Coefficient : 2							
Eléments constitutifs		Coef		1ère session						2è session					
				régime ordinaire				dispensé d'assiduité		régime ordinaire				dispensé d'assiduité	
				contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
				écrit	oral	écrit ou oral	écrit ou oral	écrit	oral	écrit ou oral	écrit ou oral	écrit ou oral	écrit ou oral		
Histoire de la philosophie médiévale*		2				4h ou 20mn		4h ou 20mn			4h ou 20mn		4h ou 20mn		
* Epreuve croisée : Lors de l'épreuve écrite l'étudiant a le choix entre le sujet d'Histoire de la philosophie médiévale (UEF 53) ou d'Histoire de la philosophie moderne (UEF 52). Il choisit le sujet qu'il veut à l'écrit et passe l'autre à l'oral.															
2ème SESSION : si une seule des 2 unités est à repasser, l'étudiant le fait dans les mêmes conditions que lors de la 1ère session à savoir : Ecrit = Ecrit , Oral = Oral.															
U.E.F. : 54 / ESTHETIQUE		Crédits ECTS : 5						Coefficient : 1							
Eléments constitutifs		Coef		1ère session						2è session					
				régime ordinaire				dispensé d'assiduité		régime ordinaire				dispensé d'assiduité	
				contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
				écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral		
Esthétique		1				4h		4h			4h		4h		
U.E.F. : 57 / PHILOSOPHIE CONTEMPORAINE		Crédits ECTS : 4						Coefficient : 1							
Eléments constitutifs		Coef		1ère session						2è session					
				régime ordinaire				dispensé d'assiduité		régime ordinaire				dispensé d'assiduité	
				contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
				écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral		
Philosophie contemporaine		1				4h		4h			4h		4h		
U.E.D. : 55 / OPTION 5-1		Crédits ECTS : 3						Coefficient : 1							
Eléments constitutifs		Coef		1ère session						2è session					
				régime ordinaire				dispensé d'assiduité		régime ordinaire				dispensé d'assiduité	
				contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
				écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral		
a - Philosophie de la religion		1				4h		4h			4h		4h		
b - Musique - histoire et analyse de la musique tonale*		1				3h ou 20mn		3h ou 20mn			3h ou 20mn		3h ou 20mn		
c - Logique		1				2h		2h			2h		2h		
e - Professorat des Ecoles Grammaire Mathématiques		1		voir Département de Lettres Modernes voir Département Sciences de l'éducation											
f - Littérature comparée		1		voir Département de Lettres Modernes											
* L'étudiant qui choisira l'UED 55b + 56b aura une épreuve croisée entre 55b et 56b, c'est-à-dire que lors de l'épreuve écrite il aura le choix entre le sujet d'Histoire et analyse de la musique tonale (UED 55b) et Histoire des théories scientifiques de la musique (UED 56b). Il traitera celui qu'il veut à l'écrit et passera l'autre à l'oral. Les étudiants qui ne choisiront que l'UED 55b ou l'UED 56b auront une épreuve écrite de 3h.															
2ème SESSION : si une seule des 2 unités est à repasser, l'étudiant le fait dans les mêmes conditions que lors de la 1ère session à savoir : Ecrit = Ecrit , Oral = Oral.															
U.E.D. : 56 / OPTION 5-2		Crédits ECTS : 3						Coefficient : 1							
Eléments constitutifs		Coef		1ère session						2è session					
				régime ordinaire				dispensé d'assiduité		régime ordinaire				dispensé d'assiduité	
				contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
				écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral		
b - Musique : Histoire des théories scientifiques de la musique*		1				3h ou 20mn		3h ou 20mn			3h ou 20mn		3h ou 20mn		
c - Epistémologie et Histoire des sciences 1		1				3h		3h			3h		3h		
e : Littérature comparée		1		voir Département de Lettres Modernes											
* L'étudiant qui choisira l'UED 56b + 55b aura une épreuve croisée entre 55b et 56b, c'est-à-dire que lors de l'épreuve écrite il aura le choix entre le sujet d'Histoire des théories scientifiques de la musique (UED 56b) et d'Histoire et analyse de la musique tonale (UED 55b). Il traitera celui qu'il veut à l'écrit et passera l'autre à l'oral. Les étudiants qui ne choisiront que l'UED 56b ou l'UED 55b auront une épreuve écrite de 3h.															
2ème SESSION : si une seule des 2 unités est à repasser, l'étudiant le fait dans les mêmes conditions que lors de la 1ère session à savoir : Ecrit = Ecrit , Oral = Oral.															

U.E.F. : 61 / PHILOSOPHIE GENERALE 2				Crédits ECTS : 6				Coefficient : 2			
Eléments constitutifs	Coef	1ère session				2è session					
		régime ordinaire		dispensé d'assiduité		régime ordinaire		dispensé d'assiduité			
		contrôle continu	examen terminal	examen terminal	examen terminal	contrôle continu	examen terminal	examen terminal	examen terminal		
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
Philosophie générale	2			4h		4h			4h		4h

U.E.F. : 62 / HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE 6a (Ancienne)				Crédits ECTS : 6				Coefficient : 2			
Eléments constitutifs	Coef	1ère session				2è session					
		régime ordinaire		dispensé d'assiduité		régime ordinaire		dispensé d'assiduité			
		contrôle continu	examen terminal	examen terminal	examen terminal	contrôle continu	examen terminal	examen terminal	examen terminal		
		écrit	oral	écrit ou oral	écrit ou oral	écrit	oral	écrit ou oral	écrit ou oral	écrit ou oral	écrit ou oral
Histoire de la philosophie ancienne *	2			4h ou 20mn		4h ou 20mn			4h ou 20mn		4h ou 20mn

* Epreuve croisée : Lors de l'épreuve écrite l'étudiant a le choix entre le sujet d'Histoire de la philosophie ancienne (UEF 62) ou d'Histoire de la philosophie contemporaine (UEF 63). Il choisit le sujet qu'il veut à l'écrit et passe l'autre à l'oral.
2ème SESSION : si une seule des 2 unités est à repasser, l'étudiant le fait dans les mêmes conditions que lors de la 1ère session à savoir : Ecrit = Ecrit , Oral = Oral.

U.E.F. : 63 / HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE 6b (Contemporaine)				Crédits ECTS : 6				Coefficient : 2			
Eléments constitutifs	Coef	1ère session				2è session					
		régime ordinaire		dispensé d'assiduité		régime ordinaire		dispensé d'assiduité			
		contrôle continu	examen terminal	examen terminal	examen terminal	contrôle continu	examen terminal	examen terminal	examen terminal		
		écrit	oral	écrit ou oral	écrit ou oral	écrit	oral	écrit ou oral	écrit ou oral	écrit ou oral	écrit ou oral
Histoire de la philosophie contemporaine *	2			4h ou 20mn		4h ou 20mn			4h ou 20mn		4h ou 20mn

* Epreuve croisée : Lors de l'épreuve écrite l'étudiant a le choix entre le sujet d'Histoire de la philosophie contemporaine (UEF 63) ou d'Histoire de la philosophie ancienne (UEF 62). Il choisit le sujet qu'il veut à l'écrit et passe l'autre à l'oral.
2ème SESSION : si une seule des 2 unités est à repasser, l'étudiant le fait dans les mêmes conditions que lors de la 1ère session à savoir : Ecrit = Ecrit , Oral = Oral.

U.E.F. : 64 / PHILOSOPHIE JURIDIQUE ET POLITIQUE				Crédits ECTS : 6				Coefficient : 2			
Eléments constitutifs	Coef	1ère session				2è session					
		régime ordinaire		dispensé d'assiduité		régime ordinaire		dispensé d'assiduité			
		contrôle continu	examen terminal	examen terminal	examen terminal	contrôle continu	examen terminal	examen terminal	examen terminal		
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
Philosophie juridique et politique	2			4h		4h			4h		4h
Langue au choix : Anglais ou Allemand ou Espagnol ou Latin ou Grec	1	contrôle continu ou examen terminal		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal	
		écrit ou oral		écrit ou oral				écrit ou oral		écrit ou oral	

U.E.D. : 65 / iOPTION 6-1				Crédits ECTS : 3				Coefficient : 1			
Eléments constitutifs	Coef	1ère session				2è session					
		régime ordinaire		dispensé d'assiduité		régime ordinaire		dispensé d'assiduité			
		contrôle continu	examen terminal	examen terminal	examen terminal	contrôle continu	examen terminal	examen terminal	examen terminal		
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
a - Esthétique spéciale	1			4h		4h			4h		4h
b - Musique - histoire et analyse de la musique non tonale*	1			3h ou 20mn		3h ou 20mn			3h ou 20mn		3h ou 20mn
c - Logique	1			2h		2h			2h		2h
d - Professorat des Ecoles Grammaire Mathématiques	1	voir Département de Lettres Modernes voir Département Sciences de l'éducation									
g : Littérature comparée	1	voir Département de Lettres Modernes									

* L'étudiant qui choisira l'UED 65b + 66b aura une épreuve croisée entre 65b et 66b, c'est-à-dire que lors de l'épreuve écrite il aura le choix entre le sujet d'Histoire et analyse de la musique non tonale (UED 65b) et Philosophie de la musique et éléments d'interprétation (UED 66b). Il traitera celui qu'il veut à l'écrit et passera l'autre à Les étudiants qui ne choisiront que l'UED 65b ou l'UED 66b auront une épreuve écrite de 3h.
2ème SESSION : si une seule des 2 unités est à repasser, l'étudiant le fait dans les mêmes conditions que lors de la 1ère session à savoir : Ecrit = Ecrit , Oral = Oral.

U.E.D. : 66 / OPTION 6-2				Crédits ECTS : 3				Coefficient : 1			
Eléments constitutifs	Coef	1ère session				2è session					
		régime ordinaire		dispensé d'assiduité		régime ordinaire		dispensé d'assiduité			
		contrôle continu	examen terminal	examen terminal	examen terminal	contrôle continu	examen terminal	examen terminal	examen terminal		
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
a - Grands mythes bibliques	1			2h		2h			2h		2h
b - Musique : Philosophie de la musique et éléments d'interprétation *	1			3h ou 20mn		3h ou 20mn			3h ou 20mn		3h ou 20mn
c - Epistémologie et Histoire des sciences	2			3h		3h			3h		3h
e : Littérature comparée	1	voir Département de Lettres Modernes									

* L'étudiant qui choisira l'UED 66b + 65b aura une épreuve croisée entre 66b et 65b, c'est-à-dire que lors de l'épreuve écrite il aura le choix entre le sujet de Philosophie de la musique et éléments d'interprétations (UED 66b) et d'Histoire et analyse de la musique non tonale (UED 65b). Il traitera celui qu'il veut à l'écrit et passera l'autre à Les étudiants qui ne choisiront que l'UED 66b ou l'UED 65b auront une épreuve écrite de 3h.
2ème SESSION : si une seule des 2 unités est à repasser, l'étudiant le fait dans les mêmes conditions que lors de la 1ère session à savoir : Ecrit = Ecrit , Oral = Oral.

Conseils de lecture

2012 - 2013

L 3 - Philosophie

L 3 - 1er Semestre

Licence 3, Philosophie générale 1, 1^{er} semestre (F. SCHMITZ)

Le cours portera sur la notion au programme de l'écrit de l'agrégation, à savoir « la forme ».

La distinction aristotélicienne classique entre forme et matière a évidemment une dimension ontologique, mais, également, une dimension épistémologique : la « forme » est du côté de l'intelligible, la « matière » de l'« inintelligible » ; la « forme » est du côté de la démonstration, de l'universel et du nécessaire, la « matière » du côté de la sensation, de l'individuel et du contingent, etc.

On s'intéressera plus particulièrement à cette dimension épistémologique : si, de manière très générale, qu'il faudra préciser, on entend par « forme » ce qui enveloppe de l'ordre et de la structure, et que l'on admet, ce qui est discutable, que le « monde » nous est d'abord donné comme un « chaos » de sensations, on est conduit à admettre que la ou les « formes » que nous repérons dans le monde sont des artefacts que nous surimposons au monde et grâce auxquels nous pouvons acquérir des connaissances ; mais si ce qui est connaissable et donc communicable et objectif, ne relève que de la « forme », le contenu « sensible » étant, en son fond, hors de prise de la connaissance, c'est bien la « valeur » de la connaissance qui est en question.

On retrouvera alors, entre autres, le vieux débat : empirisme vs idéalisme.

Une bibliographie indicative sera fournie à la rentrée mais, à titre préparatoire, on pourra re-travailler la *Métaphysique* d'Aristote et la *Critique de la Raison Pure* de Kant (de quoi ne pas s'ennuyer au cours d'un été pluvieux...)

Licence 3, Histoire de la philosophie moderne, 1^{er} semestre (D. MOREAU)

Spinoza

L'essentiel de votre travail d'avant la rentrée doit consister en une lecture attentive des oeuvres suivantes de Spinoza (je considérerai que ces textes auront été lu au moins une fois au moment de la rentrée) :

- *Traité de la réforme de l'entendement* (éd. recommandée : GF)
- *Ethique* (trad. recommandée Pautrat, Seuil)
- *Traité théologico-politique* (trad. recommandée J. Lagrée- P.-F. Moreau, PUF ; à défaut, Appuhn, GF)

Par ailleurs, ne négligez pas de revoir les éléments fondamentaux de la métaphysique cartésienne, c'est-à-dire de relire les *Méditations*. Il faudra également vous procurer une éd. de la correspondance de Spinoza (édition recommandée : celle de M. Rovère dans la collection Garnier-flammarion)

Une bibliographie détaillée sera distribuée et commentée lors du premier cours.

Licence 3, Anglais, 1^{er} & 2^{ème} semestre (P. BECK)

On lira et traduira de l'œuvre de Hume quelques passages intéressants au plan philosophique et linguistique, notamment extraits des *Dialogues sur la religion naturelle*.

Licence 3, Grec, 1^{er} semestre (A. GIAVATTO)

Ce cours vise à consolider les connaissances de morphologie grecque acquises pendant les deux premières années de licence et à compléter l'étude des formes nominales et verbales, ainsi que des notions principales de syntaxe grecque. Le travail de traduction concernera des textes issus de la tradition philosophique en langue grecque (surtout les Présocratiques, Platon et Aristote). Quand les textes le permettront, quelques notions préliminaires de métrique et de paléographie grecques seront également abordées.

Modalité d'examen : examen oral.

BIBLIOGRAPHIE

[A. Dunshirn, *Griechisch für das Philosophiestudium*, Wien, Facultas, 2008; les étudiants ne sont pas censés posséder ce volume qui sera mis à leur disposition par l'enseignant]

A. Lukinovich & M. Rousset, *Grammaire de grec ancien*, Chêne-Bourg, Georg, 2002 (troisième édition).

J.-V. Vernhes, *Hermaion. Initiation au grec ancien*, Paris, Ophrys, 2003.

Licence 3, Latin, 1^{er} semestre (A. GIAVATTO)

Ce cours vise à réviser et à approfondir les connaissances linguistiques préalables à travers la lecture d'extraits de textes philosophiques latins. Les textes choisis relèvent des différentes phases du développement du latin philosophique, de l'époque romaine à l'âge moderne.

Modalité d'examen : examen oral.

BIBLIOGRAPHIEM. Lavency, *Usus. Grammaire latine. Description du latin classique en vue de la lecture des auteurs*, Louvain, Peeters, 1997².

Licence 3, Histoire de la philosophie médiévale, 1^{er} semestre (D. DOUCET)

Histoire de la philosophie médiévale : Boèce.

Le cours portera cette année sur la partie de l'œuvres de Boèce qui n'est pas consacrée aux commentaires, c'est-à-dire les textes que l'on peut considérer comme représentant au mieux la pensée originale de cet auteur : les œuvres théologiques et la Consolation de Philosophie.

Nous nous efforcerons de dégager les principaux schèmes philosophiques développés par ces textes :

- 1) De Trinitate : *la Philosophie et la notion de forme.*
- 2) Contra Euthychen : *nature et personne.*
- 3) De hebdomadibus : *ontologie.*
- 4) La Consolation de Philosophie : *exercice spirituel et liberté.*

La lecture des textes intervenants de manières structurelle dans le cours il ne sera pas fait de différence entre les C.M. et les TD.

L'examen portera sur toutes les parties du cours et du T.D.

Indications bibliographiques :

Boèce : *La consolation de la philosophie*, Livre de Poche, *Lettres gothiques*, 4577, 2008.
Traité théologiques, G.F. 876, 2000.

Licence 3, Esthétique, 1^{er} semestre (P. BECK)

La « délimitation de l'esthétique » dans le Cours d'esthétique de Hegel

On essaiera de produire une lecture de l'ensemble du *Cours d'esthétique* en se fondant sur son problème de départ : celui de la « délimitation de l'esthétique » (*Begrenzung der Aesthetik*), c'est-à-dire d'un essai de détermination du domaine de l'esthétique. En effet, le problème commande toute l'architecture et le cœur même de la recherche à laquelle se livre ici Hegel : il se refuse d'emblée à réduire l'œuvre d'art à sa dimension sensible et se méfie à cet égard du terme wolfien d'esthétique, même s'il en reprend l'usage. Le processus qui tend l'histoire de l'art et sa réception est le processus par lequel l'art s'affranchit de plus en plus *jusqu'à sa limite* appelée *poésie* de l'élément matériel, sensible, qui le constitue. Le problème le plus difficile est alors de trouver les critères d'une différence entre la prose spéculative et la poésie où « l'esprit se retrouve sur son propre terrain ».

Bibliographie :

Il existe plusieurs traductions du *Cours d'esthétique*, dont l'édition en Livre de poche (1997) est commode.

On en modifiera la traduction à l'occasion.

On se reportera avec profit au numéro 3/2002 de la « Revue internationale de philosophie » consacrée à *L'esthétique de Hegel*.

Licence 3, Histoire de la philosophie contemporaine, 1^{er} semestre (F. SCHMITZ)

Le cours portera sur ce que l'on appelle le « tournant linguistique » dans la philosophie de langue anglaise au cours du XX^{ème} siècle. On peut en effet caractériser la nouveauté de cette approche de la philosophie par la formule : la philosophie ne porte pas sur ce qui se passe dans le monde, mais sur la manière que nous en avons d'en parler.

Cette manière de caractériser le travail philosophique conduit donc à mettre l'accent sur l'analyse logique ou linguistique de ce que nous disons du monde, l'objectif philosophique étant de mettre en évidence que beaucoup des propositions que l'on trouve dans les traités philosophiques ne satisfont pas aux exigences que doivent respecter les propositions pour être signifiantes. D'où le verdict un peu brutal : la philosophie traditionnelle (?) est, pour une large part, un tissu de non-sens.

Pour en arriver là, il faut donc s'appuyer sur une conception de ce qui compte comme « sens propositionnel » ; cette conception est résumée dans le slogan : le sens d'une proposition est la méthode de sa vérification, ce que l'on nomme « la théorie vérificationniste du sens (propositionnel) ». Cette « théorie » malgré son apparente simplicité, pose de redoutables problèmes qui ont fait l'objet d'intenses discussions au milieu du siècle dernier. Le cours portera essentiellement sur ces discussions.

A titre de lecture introductive, on pourra lire :

Moritz Schlick : "Le tournant de la philosophie" trad. fr. par D. Chapuis-Schmitz, in *Philosophie des sciences* (S. Laugier et P. Wagner, éd.), Paris, Vrin, 2004. p. 177-186.

Licence 3, Philosophie de la religion, 1^{er} semestre (P. TARANTO)

David Hume, Les Dialogues sur la religion naturelle.

Hume n'a eu toute sa vie que deux adversaires: la bigoterie et la superstition. "Quand j'entends dire d'un homme qu'il est religieux, j'en conclus aussitôt que c'est une crapule, quoique j'en aie connus d'honnêtes" dit-il ainsi à un de ses proches. C'est dans le plus grand secret que, 30 ans durant, le sceptique Ecossais a préparé sa charge posthume contre la théologie du design, l'incroyable argument qui fait du monde une machine et de Dieu son ingénieux créateur. Dans les Dialogues, il soumet cette illusion métaphysique à une critique impitoyable. A travers une lecture suivie de l'œuvre, nous essayerons de comprendre pourquoi elle a souvent fasciné aussi bien ses partisans que ses détracteurs.

A lire cet été:

les Dialogues, traduction et présentation par Michel Malherbe, Vrin.

Licence 3, Histoire et analyse de la musique tonale, 1^{er} Semestre (J. ROSSI)

La fin de la Renaissance et l'entrée dans l'ère baroque (vers 1600) voient se constituer le système tonal qui s'épanouit pleinement dans les périodes classique (XVIII^{ème} siècle) et romantique (XIX^{ème} siècle).

Le système tonal, la « tonalité », va pendant 250 ans régir l'ensemble de la production savante occidentale. Cette hégémonie peut s'expliquer par le fait que les règles, la syntaxe, la grammaire de la tonalité ont des répercussions sur la forme musicale, l'orchestration, bref : ont des implications dans l'ensemble du processus de composition — mais ces implications sont réciproques.

Après avoir montré comment se constitue la tonalité et présenté le rôle éminent joué par Jean-Philippe Rameau dans l'élaboration du concept de « basse fondamentale », nous analyserons en détail les caractéristiques du classicisme viennois à travers les œuvres de Haydn, Mozart et Beethoven. On repérera ensuite, tout au long du XIX^{ème} siècle, les « brèches » successives, les aménagements, les ruptures partielles ou totales, les « retours au passé » qui jalonnent l'histoire de la musique romantique, lieu de la dissolution de la tonalité. Repoussant le système tonal dans ses ultimes retranchements, le romantisme puis le post-romantisme confirmeront l'extrême richesse de cette longue période de l'histoire de la musique.

Bibliographie succincte :

- BOUCOURECHLIEV, André. *Le Langage musical*, Paris, Fayard, 1993.
- HELFFER, Claude. *Quinze analyses musicales : de Bach à Manoury*, Genève, Contrechamps, 2000.
- ROSEN, Charles. *Le Style classique*, Paris, Gallimard, rééd. 2000.
- ROSEN, Charles, *La Génération romantique*, Paris, Gallimard, 2002.

(Ces ouvrages sont disponibles à la bibliothèque de philosophie.

Une bibliographie plus fournie est communiquée au début du semestre.)

Licence 3, Logique, 1^{er} Semestre (F. SCHMITZ)

Introduction à la théorie des modèles

La théorie des modèles étudie la relation entre un langage formel et ses interprétations, que l'on appelle des "modèles". Un "modèle" est caractérisé par la donnée d'un ensemble et de relations définies sur cet ensemble. On peut "parler" d'un modèle dans un langage du 1^{er} ordre, par exemple. Certaines propriétés d'un modèle se refléchissent dans des propriétés du langage utilisé pour "en parler"; réciproquement, certaines propriétés du langage utilisé contraignent ses modèles possibles à avoir certaines propriétés. C'est ce qu'étudie la théorie des modèles. Un des premiers résultats bien connus de la théorie des modèles est le théorème de Lowenheim-Skolem (un ensemble de phrases satisfiable, est satisfiable dans un modèle infini dénombrable).

On introduira les notions de base à partir d'une théorie des modèles simplifiée et rudimentaire pour la logique propositionnelle.

Dans un deuxième temps, on considèrera la logique du 1^{er} ordre, ce qui nécessitera de faire appel à quelques notions simples d'algèbre.

Des fascicules de résultats seront distribués.

Licence 3, Musique : Histoire des théories scientifiques de la musique (P. Lang)

- Rappels de solfège adaptés au cours : sons partiels, gamme juste, etc.
- Pythagore et Aristoxène.
- Euclide : *La division du Canon*.
- Zarlino, Kepler.
- Descartes (*Abrégé de musique*) et Gassendi (*Initiation à la théorie de la musique*).
- Notion de *tempérament* (Huygens, Sauveur, etc.).
- Euler : *Essai d'une nouvelle théorie de la musique*.
- Rameau et d'Alembert.
- L'acoustique et la théorie musicale de Helmholtz :
 - o notion de timbre, fonctionnement de l'oreille, sons résultants, battements, définition de la dissonance ;
 - o conséquence : une certaine « nature », incontournable en musique ?
- L'acoustique musicale au XXI^e siècle.

Indications bibliographiques :

- BAILHACHE Patrice, *Une histoire de l'acoustique musicale*, CNRS, 2001.
- DECREUX Éric, *Mathématiques, sciences et musique*, Ellipses, 2008.
- LEIPP Émile, *Acoustique et musique*, éditions de l'École des Mines, 2011.

Licence 3, Epistémologie, 1^{er} Semestre (V. JULLIEN)

De Quoi traite l'Histoire des sciences ? 1.

Ses éléments constitutifs, ses justifications, ses rythmes.

Lectures préparatoires

J.F. Braunstein (dir), *L'Histoire des sciences, Méthodes, styles et controverses*. Paris, Vrin 2008
Thomas Kuhn, *La structure des révolutions scientifiques*, (1962), Paris, Flammarion, 1983.

L 3 - 2ème Semestre

Licence 3, Philosophie générale 2, 2^{ème} Semestre (C. MICHON)

Liberté et responsabilité morale

Après la revue de quelques jalons historiques, d'Aristote à Kant, nous aborderons la discussion contemporaine sur la responsabilité morale et ses conditions métaphysiques, en étudiant notamment quelques arguments qui polarisent le débat sur le libre arbitre et la responsabilité morale. On pourra s'en faire une idée à partir de mon petit livre *Qu'est-ce que le libre arbitre ?* (Vrin 2011), et de manière encore plus sommaire, à partir du texte de Thomas Nagel « Le libre arbitre », dans *Qu'est-ce que tout cela veut dire ?* (éditions de l'éclat, 1993), ou à partir de Simon Blackburn « La liberté » dans *Penser. Une irrésistible introduction à la philosophie* (Flammarion, 2003). Parmi les textes classiques qui constituent une bonne porte d'entrée dans le problème, je suggère John Locke, *Essai sur l'entendement humain* II, ch. 21 ; et David Hume, *Enquête sur l'entendement humain*, section VIII « Liberté et nécessité ».

Les textes pertinents seront mis en ligne sur iFac.

Plusieurs articles contemporains sont traduits dans deux volumes édités par Marc Neuberg, *Philosophie de l'action* (Mardaga) et *La responsabilité* (PUF), notamment les textes de G.E Moore, P.F. Strawson, Harry Frankfurt et R. Chisholm.

Je mettrai à disposition une traduction encore inédite de Peter van Inwagen, *An Essay on Free Will*. Pour ceux qui lisent l'anglais, une bonne introduction constituée de quatre positions dans le débat contemporain est fournie par J.M. Fischer, R. Kane, D. Pereboom, M. Vargas, *Four Views on Free Will*, Blackwell, 2008.

Chaque séance commencera par un exposé sur un des textes mis en ligne (30 mn de TD) en introduction au cours.

Licence 3, Histoire philosophie ancienne, 2^{ème} Semestre (A. GIAVATTO)

Ce cours sera consacré à deux écoles philosophiques de la période hellénistique (323-31 av. J.-C.) : l'école stoïcienne et l'école épicurienne. Plus particulièrement, nous nous interrogerons sur l'éthique à l'époque hellénistique dans sa relation avec l'ontologie, la métaphysique et la théorie de la connaissance. Tout en nous concentrant sur les stoïciens et les épicuriens, nous prendrons également en compte les critiques adressées à ces deux écoles par leurs contemporains (notamment par les académiciens), afin de mettre en lumière la vivacité et la fécondité du débat philosophie de l'époque. Cet été, vous êtes invités à lire les textes compris dans les volumes 1 et 2 du recueil de Long et Sedley (*cf. infra* Bibliographie).

Modalité d'examen : rédaction d'un mémoire pendant le cours + explication de texte (ou examen oral).

BIBLIOGRAPHIE

E. Bréhier, *Les Stoïciens*, Paris, Gallimard, 1962.

J. Brunschwig, « Stoïcisme », in J. Lloyd, J. Brunschwig (dir.), *Le savoir grec. Dictionnaire critique*, Paris, Flammarion, 2011.

D. Delattre & J. Pigeaud (éds.), *Les Épicuriens*, Paris, Gallimard, 2010.

C. Lévy, *Les philosophies hellénistiques*, Paris, Seuil, 1997.

Licence 3, Histoire philosophie contemporaine, 2^{ème} Semestre (A. GRANDJEAN)

Phénoménologie, égologie et ontologie

Husserl et Heidegger s'accordent pour dire que le concept de phénoménologie est d'abord un concept méthodique. Pourtant, nulle méthode n'est matériellement innocente, en ce que toute méthode prédessine son champ d'investigation ou se règle sur une saisie première de ce dernier.

Le cas de la phénoménologie s'avère ici tout à fait singulier, en ce qu'une méthode présumée identique (ce qu'il faudra interroger) ouvre à deux types d'interrogation radicalement distincts : le purement phénoménologique est à situer dans l'égologique chez Husserl, quand Heidegger fait de l'être le phénomène de la phénoménologie par excellence.

Qu'est-ce, alors, que le phénoménologique ? Et qu'est-ce qu'un phénomène ? Quel est par suite *le* phénomène par excellence ?

Telles sont les questions que nous essaierons de poser en nous engageant sur ces deux grandes voies de la phénoménologie.

Le cours portera essentiellement sur la phénoménologie heideggérienne telle qu'elle est développée dans *Être et temps*.

Le TD sera consacré aux *Méditations cartésiennes* de Husserl.

La lecture *in extenso* des deux ouvrages sera exigée.

Lectures introductives :

BARBARAS Renaud, *Introduction à la philosophie de Husserl*, La Transparence, 2004

DUBOIS Christian, *Heidegger, introduction à une lecture*, Paris, Seuil, Points.

Licence 3, Philosophie juridique et politique, 2^{ème} Semestre (B. Gnassounou)

Promesses, droits et obligations.

Le cours portera sur la promesse et le contrat comme institution permettant l'engendrement de droits et d'obligations. La promesse est une institution sociale, et pourtant on l'a considérée comme l'expression par excellence de l'individualisme moderne. Les seules relations morales et juridiques qu'une personne *autonome* est autorisée à avoir avec les autres membres de la communauté ne sauraient lui être imposées par une autorité externe et supérieure. Le contrat est cette procédure par laquelle un individu se lie à autrui sans perdre son autonomie puisqu'il s'est « volontairement imposé » l'obligation à laquelle il est soumis. On examinera la cohérence de cette conception du contrat et de la promesse. La question politico-juridique cruciale devient alors celle de savoir comment l'on peut réellement penser un pouvoir souverain dans une communauté.

Bibliographie

- .Aristote, *Ethique à Nicomaque*, GF, livre 5
- .Dworkin (Ronald), *Prendre les droits au sérieux*, PUF
- .Grotius, *Le Droit de la guerre et de la paix*, trad. Pradier-Fodéré, PUF, 1999 (livre I, trois premiers chapitres)
- .Pufendorf, *Le Droit de la nature et des gens*, trad. Barbeyrac, 2 vol., Université de Caen, 1987
- .Hart (Herbert), *Le Concept de droit*, Bruxelles, Saint-Louis
- .Hobbes, *Léviathan*, Sirey, 1983 (ch.14)
- .Hume, *Traité de la nature humaine*, GF, trad. Saltel, 1993 (livre III)
- .Kant, *La Métaphysique des mœurs*, GF, 2 volumes, trad. Renaut, 1994
- .Kant *Sur un prétendu droit de mentir par humanité*
- .Kelsen (Hans), *Théorie pure du droit*, Sirey
- .Rawls (John), *Théorie de la justice*
- .Rousseau, *Le Contrat social*
- .Spinoza, *Traité théologico-politique*, GF
- .Spinoza, *Traité politique*, Vrin
- .Thireau (Jean-Louis), *Introduction historique au droit*, Flammarion

Licence 3, Latin, 2^{ème} semestre (D. MOREAU)

Nous conduirons cette année un travail de traduction collective de la correspondance entre Descartes et Antoine Arnauld.

La traduction réalisée sera mise en ligne sur le site internet du CAPHI (voir, pour le travail réalisé les deux années précédentes : <http://www.caphi.univ-nantes.fr/Traduction-inedite-du-texte-latin>) ; si nous parvenons à un bon résultat, la traduction pourra ultérieurement faire l'objet d'une publication dans une revue.

Suivre ce cours suppose qu'on possède des bases en latin, mais il n'est pas nécessaire d'être latiniste confirmé pour y participer. Le travail à fournir sera adapté au niveau de chacun.

Licence 3, Grec, 2^{ème} semestre (A. GIAVATTO)

Ce cours vise à consolider les connaissances de morphologie grecque acquises pendant les deux premières années de licence et à compléter l'étude des formes nominales et verbales, ainsi que des notions principales de syntaxe grecque. Le travail de traduction concernera des textes issus de la tradition philosophique en langue grecque (surtout les Présocratiques, Platon et Aristote). Quand les textes le permettront, quelques notions préliminaires de métrique et de paléographie grecques seront également abordées.

Modalité d'examen : examen oral.

BIBLIOGRAPHIE

[A. Dunshirn, *Griechisch für das Philosophiestudium*, Wien, Facultas, 2008; les étudiants ne sont pas censés posséder ce volume qui sera mis à leur disposition par l'enseignant]

A. Lukinovich & M. Rousset, *Grammaire de grec ancien*, Chêne-Bourg, Georg, 2002 (troisième édition).

J.-V. Vernhes, *Hermaion. Initiation au grec ancien*, Paris, Ophrys, 2003.

Licence 3, Esthétique spéciale, 2^{ème} Semestre (P. BECK)

On produira une lecture suivie de la *Poétique* d'Aristote, en la rapportant aux enjeux modernes et contemporains de la poésie, et de certaines œuvres qui seront étudiées en Travaux Dirigés. Ces enjeux sont ceux de la mimésis, de l'imagination et de la catharsis en tant qu'ils ne sont pas séparables de la production d'un poème « plus philosophique » que la chronique historique.

Bibliographie :

L'édition de référence en français est celle, commentée ligne à ligne, de Dupont-Roc et Lallot.

Les différentes éditions de *La Poétique* en français sont :

- la traduction Hardy (Belles Lettres, 1965), avec index des noms et notions ; grec et français.
- la traduction et les notes de R. Dupont-Roc et J. Lallot (Le Seuil, 1980) ; grec et français.
- la traduction et les notes de Michel Magnien (Le Livre de Poche, 1990), avec index des noms et des notions ; français seulement.
- la traduction de Hardy, reprise en Tel, Gallimard, préface Philippe Beck, 1996.
- la traduction, introduction et notes de Barbara Gernez (Les Belles Lettres, 1997), avec deux annexes, sur la *catharsis* et la *lexis* ; grec et français.
- aux Ed. Mille et une nuits (2001), l'édition traduite du grec par Odette Bellevue et Séverine Aufret.

Licence 3, Musique : Histoire et analyse de la musique non tonale, 2^{ème} semestre (J. ROSSI, Anne Zoé MARNE)

Le cours est centré sur l'évolution de la musique aux XXe et XXIe siècles, autrement dit sur la diversité des créations ne reposant pas (ou peu) sur le système tonal : atonalité, polytonalité, dodécaphonisme, sérialisme, modalité, échelles extra-européennes, musique électro-acoustique, musique concrète, spectralisme, etc.

Afin de bien saisir l'élaboration et la multiplicité des systèmes et des pratiques nouvelles, on sera amené à prendre connaissance de musiques anciennes ou éloignées, dans la mesure où, pour les compositeurs du XXe siècle et contemporains, elles ont constitué une source d'inspiration et une alternative au système tonal occidental : modes ecclésiastiques médiévaux, musique populaire occidentale, musiques folklorique et savante extra-européennes, etc.

Les notions d'espace et de temps musical seront abordées afin de mener une approche à la fois sensible, technique et esthétique des œuvres étudiées.

Bibliographie succincte :

- ADORNO, Theodor W. *Philosophie de la nouvelle musique*, Paris, Gallimard, 1962.
 - BOSSEUR, Dominique et Jean-Yves. *Révolutions musicales : la musique contemporaine depuis 1945*, Paris, Minerve, 1993.
 - GRIFFITHS, Paul. *Brève histoire de la musique moderne : de Debussy à Boulez*, Paris, Fayard, 1992.
 - *Musiques en création*. Genève, Contrechamps, 1997.
 - MUSSAT, Marie-Claire, *Trajectoires de la musique au XXe siècle*, Paris, Klincksieck, rééd. 2002.
 - NATTIEZ, Jean-Jacques (éd.). *Musiques du XXe siècle*, Arles, Actes Sud, 2003.
- (Ces ouvrages sont présents à la bibliothèque de philosophie.)

Voir également :

- WEID, Jean-Noël von der, *La Musique du XXe siècle*, Paris, Hachette Littératures, 2005.
- DELIEGE, Célestin, *Cinquante ans de modernité musicale : De Darmstadt à l'Ircam*, Paris, Mardaga, 2003.

Licence 3, Logique, 2^{ème} Semestre (F. SCHMITZ)

Introduction à la logique modale

A côté de la logique dite classique, se sont développées toutes sortes de logiques dites "philosophiques" dont la logique des modalités dites « aléthiques » (nécessaire/possible) est le plus beau fleuron. Aristote déjà s'y était essayé, avec suffisamment d'obscurité pour que les étudiants, au Moyen-Age, forgeassent l'adage : *de modalibus non gustabit asinus*. La moderne logique, avec son symbolisme si commode et la netteté de ses procédures a repris la question des modalités avec plus de succès.

La logique modale s'est développée sur les deux plans habituels, axiomatique/déductif puis sémantique, cette dernière approche retrouvant et développant quelques bons vieux thèmes philosophiques.

Après avoir jeté un coup d'œil sur la logique modale aristotélicienne, on s'attachera à présenter les différents systèmes "normaux" de logique modale propositionnelle (K-S5) dans les deux perspectives, axiomatique et sémantique. On abordera ensuite la logique modale des prédicats.

Bibliographie :

- Aristote : *Les Premiers Analytiques*,
- Hugues & Cresswell : *A new introduction to modal logic*. (disponible à la bibliothèque de section)

Licence 3, Philosophie de la musique, 2^{ème} Semestre (P. Lang)

Les étudiants qui ne les connaissent pas feront bien de découvrir au moins quelques-uns des ouvrages classiques suivants, qui sont tous importants pour une réflexion philosophique sur la musique :

PLATON, *République*, livre III.

ROUSSEAU, *Écrits sur la musique*, Paris, Stock, 1979.

— *Œuvres complètes*, vol. V (Écrits sur la musique, la langue et le théâtre), Paris, Gallimard, Bibl. de la Pléiade, 1995.

KANT, *Critique de la faculté de juger*.

HEGEL, *Cours d'esthétique*, trad. franç. de J.-P. Lefebvre et V. v. Schenck, 3 vol., Paris, Aubier, 1995, 1996 et 1997.

— (précédente trad. chez le même édit. – moins bonne, mais qu'on trouve encore en bibliothèque – sous le titre *Esthétique*, en 10 petits vol., 1964-1965, puis en 4 vol. Champs-Flammarion).

— *Esthétique*, textes choisis et présentés par C. Khodoss, Paris, P.U.F., coll. SUP, 1973.

— *Esthétique*, 2 vol., reprise d'une ancienne trad. (Ch. Bénard), Paris, Livre de poche-LGF, 1997.

SCHOPENHAUER, *Le monde comme volonté et comme représentation* (chapitres sur la musique faciles à repérer grâce à la Table des matières).

NIETZSCHE, *La naissance de la tragédie*.

Licence 3, Epistémologie, 2^{ème} Semestre (V. Jullien)

De Quoi traite l'Histoire des sciences ? 2.

L'idée de progrès. La mathématisation des sciences, question ouverte.

Les conditions de succès des théories scientifiques.

Licence 3, Grands mythes bibliques, 2^{ème} semestre (D. MOREAU)

Grands mythes bibliques / Dieu en philosophie

Le cours comprendra deux parties.

Dans la première, après avoir présenté l'objet « Bible », on envisagera une lecture philosophique des quelques grands textes bibliques : les récits du « péché originel » et du sacrifice d'Isaac dans la *Genèse*, de la traversée de la mer rouge dans l'*Exode*, le livre de *Job*, l'*Ecclésiaste*, le *Cantique des cantiques*.

Dans la seconde, on réfléchira sur les figures, les fonctions et les difficultés du concept de « Dieu » tel qu'il est utilisé et critiqué en philosophie. Seront notamment abordés les thèmes des rapports entre foi et raison, des « preuves de l'existence de Dieu », de la théodicée et du problème du mal.

Le cours veillera à conserver une approche strictement philosophique de toutes ces questions. Il voudrait aussi aider les étudiants à acquérir, ou renforcer, la culture biblique et théologique qui leur fait souvent défaut. Il sera illustré par le commentaire de tableaux figurant des épisodes bibliques.

Pour préparer le cours :

a) Relire ce que vos philosophes favoris ont écrit sur « Dieu ». Vous pouvez aussi vous aider de l'anthologie de textes de MF Pellegrin, *Dieu*, GF, collection « corpus ».

b) Lire ou relire les passages les plus célèbres de la Bible (choisir une traduction scientifiquement fiable, par ex. TOB, Bible de Jérusalem, Bible Segond ; la « Bible à 1, 5 euros » convient aussi très bien), en particulier : la *Genèse*, l'*Exode* (jusqu'au ch.20), le livre de *Job*, l'*Ecclésiaste* (ou *Qohélet*), le *Cantique des cantiques*, un évangile (par ex. celui de Luc), le prologue de l'*Evangile* de Jean, le ch.17 des *Actes des Apôtres*.

Une bibliographie détaillée sera distribuée lors du premier cours

PARCOURS LETTRES MODERNES

1^{er} Semestre

Licence 3, Littérature comparée, (Option 5-1 - UE 53 Let. Mod.) 1^{er} Semestre

**Licence 3, Littérature comparée, (Option 5-2 - UE 57 Let. Mod.) 1^{er} Semestre
(Mme PEYRACHE-LEBORGNE)**

PARCOURS LETTRES MODERNES

2^{ème} Semestre

Licence 3, Littérature comparée (Option 6-1 UE 63 Let. Mod.) 2^{ème} Semestre

**Licence 3, Littérature comparée, (Option 6-2 - UE 67 Let. Mod.) 2^{ème} Semestre
(M. POSTEL)**

- 3 -

RENSEIGNEMENTS

ADMINISTRATIFS

SIGNIFICATION DES PRINCIPAUX SIGLES QUE VOUS POURREZ RENCONTRER AU COURS DE VOS ETUDES UNIVERSITAIRES

❖ UNIVERSITE : 3 Conseils

- C.A. = Conseil d'Administration
- C.E.V.U. = Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire
- C.S. = Conseil Scientifique

(Vous serez invités à voter pour élire les représentants étudiants dans ces trois Conseils).

❖ U.F.R. = Unité de Formation et de Recherche : 2 Conseils

Celle à laquelle appartient le Département de Philosophie est l'U.F.R. LETTRES ET LANGAGES

Vous serez invités à voter pour élire les représentants étudiants au

- Conseil d'UFR
- Conseil Scientifique de l'UFR

❖ SERVICES DE L'UNIVERSITE OU DU RECTORAT :

- FSDIE = Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes
- SUIO = Service Universitaire d'Information et d'Orientation
- BU = Bibliothèque Universitaire
- SUMPPS = Service Universitaire de médecine Préventive et de Promotion de la Santé
- SUAPS = Service Universitaire des Activités Physique et Sportives et de plein air
- FC = Formation Continue
- CROUS = Centre Régional des œuvres Universitaires et Scolaires
- IUFM = Institution Universitaire de Formation des Maîtres

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Service Scolarité Lettres, Langues,
Sciences Humaines et Sociales

Rue de la Censive du Tertre
BP 81227
44312 NANTES Cedex 3

Année universitaire 2012/2013

1) INSCRIPTIONS

DEMANDE	OBJET	début de la démarche	date limite
1 ^{ère} INSCRIPTION en 1 ^{ère} ANNÉE	- Téléchargement du dossier - Inscription sur rendez-vous	04 juin 09 juillet	20 juillet 25 juillet
RÉINSCRIPTION	- <u>Etudiants inscrits à l'université de NANTES en 2011-2012</u> : → par le web à www.univ-nantes.fr - <u>Etudiants ayant interrompu leurs études</u> : → au guichet sur convocation ou par e-mail scolarite.lettres@univ-nantes.fr	1 ^{er} créneau : 23 juillet 2 ^{ème} créneau : 16 août 15 juin	1 ^{er} créneau : 31 juillet 2 ^{ème} créneau : 31 août 31 août
INSCRIPTION SUPPLÉMENTAIRE EN LICENCE	Le nombre d'inscription est limité sur l'ensemble de la licence : - un redoublement de droit par année d'études (L1, L2, L3) - une inscription supplémentaire possible par dérogation - une ou plusieurs inscriptions supplémentaires pour cas particuliers sur décision du président de l'université. Les étudiants ayant interrompu leurs études depuis trois ans et ceux qui ont déjà validé un niveau L bénéficient de nouveau de ces droits aux inscriptions.	dès les résultats de la 2 ^{ème} session	31 août
CHANGEMENT D'ORIENTATION	- Après une première inscription en licence 1 ^{ère} année : → imprimé à retirer au service de la scolarité	après l'inscription	26 octobre
MODIFICATION D'INSCRIPTION PÉDAGOGIQUE	- Etudiants de licence ou master souhaitant modifier un choix d'unité d'enseignements. Note : Possibilité de modifier un choix d'enseignement du premier semestre (seulement) par intranet à l'adresse suivante : http://www.univ-nantes.fr/	1 ^{er} semestre : 14 septembre 2 nd semestre : 21 janvier	1 ^{er} semestre : 12 octobre 2 nd semestre : 22 février
RÉORIENTATION À L'ISSUE DU 1 ^{er} SEMESTRE	- A l'issue du 1 ^{er} semestre, l'étudiant de 1 ^{ère} année de licence souhaitant changer d'orientation retire un imprimé au service de la scolarité. La commission d'orientation donne un avis à l'issue d'un entretien individuel. - Inscription dans la nouvelle filière si décision favorable du Président	26 novembre	14 décembre
RÉGIME SPÉCIAL	- Etudiants ne pouvant valider la formation sur une année (engagés dans la vie active, assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire ou étudiante, chargés de famille, engagés dans plusieurs cursus, handicapés, sportifs de haut niveau) - Accord pour la suivre sur 2 ans avec ou sans dispense d'assiduité (voir ci-dessous) Note : en master 1, le nombre d'inscriptions n'est pas limité Imprimé téléchargeable sur le site de l'université	à l'inscription	01 octobre
DISPENSE D'ASSIDUITÉ	- Etudiants ne pouvant assister aux cours (voir cas du régime spécial ci-dessus) : - accordée pour l'année ou pour un semestre - pas de contrôle continu - obligation du seul examen terminal - certains cours peuvent être obligatoires Imprimé téléchargeable sur le site de l'université	1 ^{er} semestre : à l'inscription 2 nd semestre : 14 janvier	1 ^{er} semestre : 01 octobre 2 nd semestre : 14 février

DEMANDE	OBJET	début de la démarche	date limite
VALIDATION D'ACQUIS	- Permet d'accéder à une formation sans avoir le titre d'accès de droit - Sur dossier après avis de la commission pédagogique et décision du Président (conditions de diplôme et/ou d'expérience professionnelle)	mai	Info-com : 08 juin Autres : 20 juillet
VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE	- Permet d'obtenir tout ou partie d'un diplôme de l'enseignement supérieur au regard de l'expérience professionnelle ou personnelle	Pôle VAE 2 bis bd Léon Bureau 44262 Nantes Cedex 2 ☎ 02.72.64.88.11 revae@univ-nantes.fr	
VALIDATION DES ÉTUDES SUPÉRIEURES	- Permet d'obtenir tout ou partie d'un diplôme de l'enseignement supérieur au regard des études accomplies en France ou à l'étranger (guichet N°05 VA)	1 ^{er} janvier	1 ^{er} mai
TRANSFERT	- Etudiants d'une autre université souhaitant être accueillis à NANTES : → retirer une «demande préalable à un transfert» → convocation pour inscription - Etudiants nantais souhaitant intégrer une autre université : → contacter le service de la scolarité	1 ^{er} mai	31 août Sauf Info-com : 08 juin
		dès mai	
AUDITEUR LIBRE	- 25 ans minimum - Uniquement les cours magistraux - Ne donne pas la qualité d'étudiant - Dans la limite des places disponibles	1 ^{er} octobre	
ANNULATION D'INSCRIPTION	- Sur simple demande - Avec remboursement des droits universitaires - Sans remboursement des droits universitaires Note : Passé deux mois les demandes sont irrecevables	après l'inscription	1 mois après le début des cours (semaine d'orientation incluse en L1)
		1 mois après le début des cours	2 mois après le début des cours

2) BOURSES

DOSSIER SOCIAL ÉTUDIANT	- Attribution de bourse et/ou d'un logement en licence ou master : → sur critères sociaux → inscription internet sur le site du CROUS	début janvier	30 avril
BOURSE	- Boursiers n'ayant pas épuisé leur droit à bourse et en situation de réorientation	s'adresser au guichet	
MAINTIEN DE BOURSE	- En cas de non progression d'études pour raisons médicales ou sociales.	s'informer au guichet	
AIDE SPECIFIQUE	Aux étudiants se destinant au métier d'enseignant	consulter le site du CROUS	

3) DIPLÔMES ET RELEVÉS DE NOTES

DIPLÔMES	Les diplômes obtenus l'année précédente sont disponibles à partir de mi-novembre au guichet examens de la Scolarité.		
RELEVÉS DE NOTES	- A télécharger depuis l'espace de travail de l'étudiant à partir de l'année 2011/2012 - A demander au service examens de la scolarité pour les années antérieures		

CALENDRIER UNIVERSITAIRE

2012 - 2013 - U.F.R. LETTRES & LANGAGES

	Dates		Année	Semaine
L3 PHILO - <i>Semaine d'information et d'orientation</i> présence obligatoire	10 au 14 septembre		2012	37
Début des Cours du 1^{er} semestre	17 sept.	27 oct.	2012	38 - 43
<i>Interruption des cours</i>	29 oct.	03 nov.	2012	44
Suite des Cours du 1^{er} semestre	05 nov.	14 déc.	2012	44 - 50
Révisions	17 déc.	21 déc.	2012	51
<i>Vacances de Noël</i>	22 déc.	06 janv.	2012-2013	52 - 01
Examens du 1^{er} semestre	07 jan.	19 jan.	2013	2 - 3
Début des cours du 2^d semestre	21 jan.	01 mars	2013	4 - 9
<i>Interruption des cours</i>	04 mars	09 mars	2013	10
Suite des cours du 2nd semestre	11 mars	19 avril	2013	11 - 16
<i>Vacances de printemps</i>	22 avril	03 mai	2013	17 - 18
Examens du 2nd semestre	06 mai	22 mai	2013	19 - 20 - 21
Corrections, oraux, délibérations...	23 mai	30 mai	2013	21-22
Affichage des résultats	Vendredi 31 mai		2013	22
Examens 2^{nde} session	17 juin	02 juil.	2013	25 - 26 - 27
Corrections, oraux, délibérations...	03 juil.	11 juil.	2013	27 - 28
Affichage des résultats	Vendredi 12 juillet		2013	28